



Programme BPJEPS APT

(programme faisant convention)

SPORT ACADEMIE

22 Rue Flammarion

24000 PERIGUEUX

contact : alex@sportacademie.fr

Description :

Enseignement des UC du BPJEPS APT Mention « Educateur sportif »

Code RNCP = 37191

Certificateur = Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date d'enregistrement au RNCP = 03/01/2023

Date échéance de l'enregistrement au RNCP = 01/03/2028

Objectifs :

Préparer les stagiaires à l'examen grâce à une alternance de cours théoriques et pratiques

Objectifs professionnels :

Les stagiaires seront capables d'effectuer les missions suivantes :

- Assistant d'un intervenant responsable (il n'agit que dans le cadre d'une action déléguée par ce dernier et en présence de celui-ci),
- Intervenant en responsabilité avec le groupe,
- En sus ou non de cette précédente responsabilité, chargé de concevoir des projets de développement de la structure,
- De façon combinée à une ou plusieurs autres responsabilités, coordonnateur d'autres intervenants dans la structure.

Dates :

06 septembre 2022 au 30 juin 2024

Horaires :

les Lundi et Mardi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Ressources :

Le FORUM, allée Anatole France 24750 TRELISSAC

Planning du cours :

Cf Ruban pédagogique

Tarif :

Le coût total du parcours est de 16 373€ net de taxes.

Conditions générales de vente :

Rappel : gratuité de la formation pour l'apprenti et son représentant légal, le cas échéant, aucune somme ne peut être demandée.

	Coût de la Formation	Prise en charge OPCO	Restant à charge Entreprise
1 ^{ère} Année	8 931€	8 931€	0€
2 ^{ème} Année	7 442€	7 442€	0€

- Prise en charge par un OPCO = l'accord de prise en charge doit être reçu un mois maximum après la signature du contrat.

Sans accord de prise en charge c'est l'entreprise qui devra s'acquitter du coût de la formation, soit 16 373€ net de taxes. Le paiement s'effectue par année de formation soit 8 931€ au 30 juin de la 1^{ère} année et 7 442€ au 30 juin de la 2^{ème} année.

Si le stagiaire abandonne en cours de parcours, la somme restant dû correspond à la prochaine échéance dû. La première année au démarrage 50%, à partir du 2^{ème} mois de la première année 25% et à partir du 6^{ème} mois de la première année 25%. Idem pour la seconde année.

Dans le cadre d'un financement OPCO, si l'OPCO ne finance pas les abandons de parcours, la somme sera dû par l'entreprise.



Programme détaillé

- 1- Tests de sélection
- 2- Le positionnement
- 3- Organisation pédagogique de la formation
- 4- Qualification des formateurs
- 5- Moyens et équipements de la formation

1- MODALITES D'ORGANISATION DES TESTS DE SELECTION

Les exigences préalables à l'entrée en formation :

Elles permettent de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité Activités Physiques pour Tous. Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 9 du décret du 31 août 2001 précitées, sont :

- l'attestation de formation aux premiers secours (exigée dans le dossier d'inscription)
- un certificat médical de non- contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation (exigé dans le dossier d'inscription),

La réussite aux tests définis dans l'annexe III de l'arrêté du 07 Juillet 2006. Les tests spécifiques liés aux exigences préalables à l'entrée en formation seront les tests présentés ci-dessous.

Les Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation :

Date : voir la liste des sessions établie par la DRAJES Nouvelle Aquitaine. La DRAJES Nouvelle Aquitaine a mis en ligne, sur son site Internet, la liste des Tests prévus pour l'APT sur l'année en cours.

Les Tests de sélection :

Notre test de sélection pour rentrer au sein de Sport Académie est un entretien individuel avec un jury composé de deux personnes : chef d'entreprise et équipe pédagogique.

Voici notre grille de notation pour le classement et la sélection des candidats.

Une présentation écrite du projet professionnel	Préparation personnelle Une heure	Vous devrez préparer votre entretien individuel grâce à une trame remise par Sport Académie. Vous devrez notamment présenter votre projet professionnel, vos motivations ainsi que vos attentes quant à votre futur métier.
Un entretien Note sur 20	20 minutes	- Capacité à formaliser une présentation personnelle (6 pts), - Motivation (4 pts), - Expérience acquise dans le milieu

		<p>(5 pts),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à prendre en compte l'expression des interlocuteurs (5 pts).
--	--	---

Chaque épreuve est formalisée par une grille d'évaluation comprenant les critères susvisés.

A l'issue des tests, il est établi un classement des candidats. L'entrée en formation se fera en fonction de ce classement, en rapport avec le nombre maximum de places ouvertes qui est au nombre de 15.

Les équivalences :

Sont exemptés des tests liés aux exigences préalables : (parcours d'habileté motrice sports collectifs et épreuve pratique) :

- les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive agréée,
- les titulaires du BAPAAT,
- les titulaires d'un BEES ou d'un diplôme supérieur dans le champ du sport (licence entraînement, licence management, licence professionnelle, DEUST).

2-MODALITES D'ORGANISATION DU POSITIONNEMENT

Le positionnement

DATES : une semaine avant l'entrée en formation comme précisé sur le Ruban pédagogique.

Le positionnement a pour objectif de :

- Repérer les compétences déjà acquises,
- Proposer au candidat un parcours individualisé de formation en fonction des compétences détenues par le stagiaire. Le positionnement permet de proposer un allègement de formation individualisée, au cas par cas.

Le positionnement permet également au stagiaire de découvrir les référentiels du diplôme (phase d'accueil) et de se situer par rapport à eux en mettant en relation :

- Ses motivations et son projet professionnel avec le référentiel professionnel,
- Ses acquis d'expérience avec le référentiel de certification.

Les exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique

Elles permettent d'attester les capacités professionnelles du candidat qui doit être capable de :
« Rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et des tiers. Citer les décisions à prendre immédiatement pour préserver la sécurité des publics en cas d'accident, d'incident ou d'impondérable pouvant induire des problèmes de sécurité. Etre capable d'aménager les zones d'évolution, dans le domaine spécifique des sports collectifs, en toute sécurité individuelle ou collective. »

Deux temps permettent de vérifier les capacités professionnelles et de délivrer l'attestation.

1. Le positionnement
2. Au cours du premier trimestre de la formation.

3-L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique de la formation sera conçue à partir de l'analyse des différents niveaux de responsabilité conférés à l'animateur en situation professionnelle dans sa structure.

Ces niveaux de responsabilité seront extraits du traitement des enquêtes adressées aux structures identifiées qui sont les collectivités territoriales et les clubs :

Outre les aspects strictement liés à l'encadrement direct des publics (comme assistant ou en responsabilité) les structures classent les compétences d'agent de développement et les compétences de coordination d'autres intervenants comme prioritaires pour l'animateur de niveau IV.

A partir de cette analyse, quatre niveaux de responsabilité pourront être définis. L'animateur peut- être :

- Assistant d'un intervenant responsable (il n'agit que dans le cadre d'une action déléguée par ce dernier et en présence de celui-ci),
- Intervenant en responsabilité avec le groupe,
- En sus ou non de cette précédente responsabilité, chargé de concevoir des projets de développement de la structure,
- De façon combinée à une ou plusieurs autres responsabilités, coordonnateur d'autres intervenants dans la structure.

Ces quatre niveaux de responsabilités identifiés à partir de la réalité professionnelle et des besoins :

- Constituent les pivots autour desquels s'organise la formation, en quatre temps, et permettent une montée en puissance de l'animateur en situation professionnelle,
- Permettent de positionner les candidats en début de formation et d'adapter celle-ci à l'activité professionnelle,
- Permettent de distribuer le travail qui serait à faire dans la structure pour développer les compétences afférentes,
- Permettent de bien cibler l'action des tuteurs par le balisage précis des compétences à atteindre à chaque étape de la formation.

Ces niveaux référencés organisent verticalement la formation et constituent des points de passage dans la montée en charge du stagiaire en situation professionnelle.

Sur le plan transversal, notamment sur les deux premiers temps de formation, le dispositif mis en place s'organise autour d'une interrelation de trois paramètres que sont :

- L'analyse des sports collectifs,
- Les conséquences de l'activité sur le pratiquant,
- La démarche d'intervention de l'animateur.

Pour chacun de ces quatre niveaux de responsabilité qui marquent l'activité professionnelle et les quatre temps de formation :

- Sont extraites les compétences contenues dans le référentiel (document ci-après),
- Sont déclinés les contenus de formation permettant de construire ces compétences,
- Sont proposées les tâches à accomplir dans la structure, afin de développer les compétences cibles, par la voie du guide d'accompagnement.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 EC De construire la stratégie d'une organisation du secteur	
OI 11 EC	De préparer la prise de décision



OI 111 EC	D'organiser une veille en terme d'information dans le champ d'intervention de l'organisation dans le cadre de réseaux professionnels
OI 112 EC	D'analyser les caractéristiques économiques, sociales, politiques et culturelles du territoire de référence
OI 113 EC	D'analyser l'impact des politiques publiques sur l'activité de l'organisation
OI 114 EC	De formaliser des diagnostics stratégiques pour les élus de l'organisation
OI 12 EC	D'élaborer un projet de développement
OI 121 EC	De veiller au respect des objectifs, des valeurs et des méthodes de l'organisation dans une perspective éducative
OI 122 EC	De mobiliser les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement
OI 123 EC	D'animer une démarche d'ingénierie de projet
OI 124 EC	De formaliser un projet de développement
OI 125 EC	D'élaborer les dossiers de financement
OI 13 EC	De mobiliser les instances dirigeantes élues
OI 131 EC	De transmettre l'information nécessaire à la prise de décision
OI 132 EC	D'exposer les alternatives stratégiques aux instances dirigeantes
OI 133 EC	De préparer les travaux des assemblées décisionnelles
UC 2 EC De gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur	
OI 21 EC	De gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
OI 211 EC	De concevoir une stratégie de développement des ressources humaines
OI 211 EC	D'anticiper l'évolution des besoins en personnel
OI 212 EC	De négocier le plan de formation du personnel
OI 213 EC	De gérer les relations sociales au sein de l'organisation



OI 214 EC	De contrôler la gestion administrative du personnel
OI 215 EC	De procéder à l'évaluation des personnels
OI 22 EC	De gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
OI 221 EC	D'établir les budgets prévisionnels et les dossiers de financement
OI 222 EC	D'organiser le fonctionnement financier de l'organisation
OI 223 EC	De négocier avec les prestataires de l'organisation
OI 224 EC	De contrôler les différentes procédures d'exécution budgétaire
OI 23 EC	De rendre compte de la mise en œuvre de la délégation
OI 231 EC	D'évaluer la pertinence des modes de fonctionnement de l'organisation
OI 232 EC	D'expliquer les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés
OI 233 EC	D'élaborer des propositions d'évolutions possibles
UC 3 EC De diriger un système d'entraînement dans une discipline	
OI 31 EC	De concevoir le plan de performance sportive
OI 311 EC	D'analyser les facteurs de la performance sportive
OI 312 EC	De définir les objectifs de performance à court, moyen et long terme
OI 313 EC	De choisir les indicateurs de réussite intermédiaire
OI 314 EC	De définir une politique de détection des jeunes sportifs
OI 315 EC	D'organiser les échanges de pratique avec une équipe technique
OI 32 EC	De planifier la préparation de la performance sportive
OI 321 EC	D'organiser la cohérence entre les différents temps de la préparation de la performance sportive



OI 322 EC	De définir les axes de la préparation physique des athlètes
OI 323 EC	De définir les axes de la préparation mentale des athlètes
OI 324 EC	De concevoir une politique de suivi social et professionnel des sportifs
OI 33 EC	D'accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance
OI 331 EC	De diriger l'entraînement dans la discipline
OI 331 EC	De veiller au respect des différents protocoles de travail établis
OI 332 EC	D'encadrer les athlètes dans le cadre de la compétition
OI 333 EC	D'analyser le comportement de l'athlète pendant la compétition
OI 334 EC	De mettre en œuvre des médiations d'ordre stratégique, technique, physique ou relationnel
OI 335 EC	De gérer la relation avec les médias
OI 34 EC	De conduire l'évaluation du projet de la performance
OI 341 EC	De formaliser les bilans sportifs
OI 342 EC	D'analyser les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés
OI 343 EC	De proposer aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement
OI 35 EC	D'organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation
OI 351 EC	De concevoir des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels de l'organisation
OI 352 EC	De coordonner la mise en œuvre des actions de formation décidées
OI 353 EC	D'animer des actions de formation
OI 354 EC	De participer aux échanges professionnels dans le cadre de formation de formateurs
OI 355 EC	D'évaluer des actions de formations
UC 4 EC	



D'encadrer la discipline sportive en sécurité	
OI 41 EC	De réaliser en sécurité les démonstrations techniques
OI 411 EC	D'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline
OI 412 EC	D'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique
OI 413 EC	D'expliciter les différents éléments de la démonstration technique
OI 42 EC	De réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
OI 421 EC	D'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant
OI 422 EC	D'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
OI 423 EC	De maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
OI 43 EC	D'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
OI 431 EC	D'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique
OI 432 EC	D'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et le milieu dans lequel il se pratique
OI 433 EC	D'assurer la sécurité passive des équipements
OI 434 EC	D'agir en cas de maltraitance des mineurs

Contenus et méthodes pédagogiques

Volumes horaires :

	Nombre de jours	Nombre d'heures
Positionnement	2	14
Module P Projet	35	245
Module APEN	30	210
Module APJS Jeux Sportifs	20	140
Module APEC	20	140
SPES	5	35
SPEN	10	70
Présence en entreprise	418	
BP APT	120	854

Intitulé de la certification	Date
Module P	Juin 2ème année
Module APJS	Avril à Juin 1ère année
Module APEC	Mars à Avril 2ème année
Module APEN	Octobre à Novembre 2ème année
EPMSP	Octobre à Décembre 1ère année



SPORT ACADEMIE



La certification Qualiopi a été délivrée par AFNOR Certification au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

4- QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs

LISTE DES FORMATEURS SPORT ACADEMIE BPJEPS APT

NOM	PRENOM	QUALIFICATION	MATIERE	STATUT	ROLE dans la formation visée
VENOU	Frédéric	DESJEPS performance sportive mention football.	SPORT COLLECTIF CONNAISSANCE DES PUBLICS	Salarié mi-temps	Formateur référent : il coordonne l'équipe pédagogique, s'assure du bon déroulement de la formation et prépare les stagiaires à la certification des modules B et C.
ISSARTIER	Fabien	DEJEPS Animation socio-éducative ou culturelle mention « développement de projets, territoires et réseaux » BEESAPT BEATP ASVL	APEN APEC APCL	Salarié mi-temps	Prépare les stagiaires à la certification du module D « APEN », « APEC » et « APCL ».
DEJEAN	CORALIE	BPJEPS AGFF	APEC	Auto-entrepreneur	Prépare les stagiaires à la certification du module D « APEC ».

* les intervenants extérieurs seront épaulés à chaque séance par le coordonnateur M. Venou

Association immatriculée au Répertoire Sirene Nouvelle Aquitaine

Sous le numéro 831 480 314 00010

Dont le NDA est 75240188524

5- MOYENS ET EQUIPEMENTS

Espace pratique

Par convention avec les villes

A Trélissac

Les installations sportives :

- Un gymnase
- Un terrain de rugby
- Un terrain synthétique

Ainsi qu'une salle de cours équipée (tableau, bureau, vidéoprojecteur) dans les locaux du Trélissac Football Club.

Nom, Date et Signature

SPORT ACADEMIE

Cachet de l'entreprise